

N°2023-01/12B

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » – PROJET D’INSTALLATION DE MODULES INNOVANTS POUR LE PILOTAGE ET LA GESTION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC.**

L’an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s’est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	10		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé donnant procuration :** Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU

**Absent excusé :** Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 11 janvier 2023

Le Président expose à l’assemblée,

Le fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert » est inscrit dans la loi de finances 2023 pour une entrée en vigueur en tout début d’année. Doté de 2 milliards d’euros, il vise à aider les collectivités territoriales à accélérer la transition écologique dans les territoires.

Cette aide financière vient soutenir des actions de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, de tri à la source et de valorisation des biodéchets, de rénovation de l’éclairage public, mais aussi d’adaptation des territoires au changement climatique et d’amélioration du cadre de vie de leurs habitants (qualité de l’air, biodiversité, limitation de l’artificialisation des sols).

Dans le cadre de sa compétence « éclairage public », la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaiterait équiper son parc d’armoires de commande d’éclairage public de modules innovants connectés de pilotage et de télégestion, sur l’ensemble de son territoire, afin de réduire sa consommation d’énergie électrique.

Ces modules intégreraient :

- L’allumage des éclairages grâce à son algorithme ajustable de calcul et de gestion des éphémérides (paramétrage géolocalisation, décalage en %, décalage constant), permettant de fonctionner en tant qu’horloge astronomique (produit éligible aux CEE), sans dérive temporelle dans le temps, car synchronisée ;
- Le pilotage de 2 sorties indépendantes, décalage de l’une par rapport à l’autre (Eclairage / Mise en valeur) ;
- La gestion de périodes exceptionnelles à distance depuis le site de monitoring et en local ;
- L’acquisition des différents types de compteurs EDF de l’armoire via son interface Télé Information Client (TIC) ;

- L'acquisition de tout type de compteur MODBUS 485, en particulier pour le suivi des différents départs de l'armoire ;
- L'interfaçage sur le nouveau réseau radio bas débit LoRa dédié aux objets connectés ;
- Une sonde de mesure de température notamment en cas de surchauffe ou d'incendie de l'armoire ;
- Un contact sec pour le monitoring des ouvertures de l'armoire.

Le montant estimatif s'établit à 190 606,00 € HT soit 228 727,20 € TTC comprenant la fourniture du matériel, sa garantie et son abonnement 5 ans.

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **APPROUVE** ce projet ;

↳ **DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat au titre de l'axe 1 Fonds Vert ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

